AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-849
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 $

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 19 août 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 24-849 décrétant des dépenses pour des travaux de voirie et un emprunt de 3 000 000 $.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : Règlements | Municipalité de La Pêche (villelapeche.qc.ca).

Que ledit règlement entre en vigueur le 31 octobre 2024 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 1er jour du mois de novembre 2024.

Me Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
& Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la règlementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1er jour du mois de novembre 2024.

Me Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
& Directrice générale adjointe